

Accord sur les bases d'une nouvelle péréquation intercommunale (NPIV)

Conférence de presse
Etat de Vaud, UCV et AdCV
Lausanne, le 30 mars 2023

Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat, cheffe du DITS
Mme Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat, cheffe du DSAS
Mme Valérie Dittli, Conseillère d'Etat, cheffe du DFA
Mme Chantal Weidmann Yenny, Présidente de l'UCV et syndique de Savigny
M. Michel Buttin, Président de l'AdCV
M. Grégoire Junod, Vice-président UCV et syndic de Lausanne

Christelle Luisier Brodard

Présidente du Conseil d'Etat et cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

Contexte et enjeux

- Système de péréquation à bout de souffle
- Déploiement de l'accord financier de 2020 avec l'UCV
- Initiative SOS Communes sur le financement de la Participation à la cohésion sociale (PCS)
- Souhait d'élaborer un contre-projet global
- Volonté du Conseil d'Etat et des faîtières de privilégier le dialogue institutionnel et une solution négociée
- Contexte économique et financier incertain à moyen et à long terme

Rappel de l'accord de 2020

- Rééquilibrage financier portant sur CHF 150 millions par an
- Un déploiement prévu jusqu'en 2028
- Des accélérations déjà décidées par le Conseil d'Etat

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et suivantes
Rééquilibrage financier selon accord de 2020	25	60	70	80	90	100	125	150
Accélération du rééquilibrage décidée en 2021	+25	+25	+25	+25	+25	-	-	-

Un nouvel accord qui

- définit l'architecture de la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) et une nouvelle répartition entre les communes des factures cantonales (participation à la cohésion sociale et facture policière)
- prévoit un nouvel effort financier de la part de l'Etat, qui reprendra notamment une grande partie des augmentations des dépenses sociales
- constitue une solution globale qui règle également les demandes des communes sur les dossiers fiscaux
- dessine les contours d'un contre-projet à l'initiative SOS Communes soutenu par toutes les parties à l'accord

Grandes lignes de l'accord

- Accélération et renforcement du **rééquilibrage financier** en faveur des communes (**CHF 160 mios** par an dès 2025 déjà)
- Dès 2026, part des communes aux augmentations des dépenses sociales diminuée de moitié environ (de 33,3% à **17%**)
- Pérennisation de la méthode de calcul de la **facture policière** financée à 65% par les communes délégatrices et à 35% par l'ensemble des communes (socle sécuritaire commun)
- Une **nouvelle péréquation** qui sépare clairement péréquation des ressources et péréquation des besoins, dissociée des factures cantonales et basée sur des critères objectifs

Architecture de la nouvelle péréquation

- Péréquation des ressources pour atténuer les disparités de capacité financière entre les communes sans effets pervers ni plafonds
- Dotation minimale pour soutenir les communes les plus faibles
- Répartition de la participation à la cohésion sociale et de la facture policière selon la population et non plus de manière péréquative
- Péréquation des besoins structurels basée sur des critères objectifs au lieu des dépenses thématiques basées sur les dépenses effectives
- Maintien de la couche population et de la compensation pour participation aux déficits d'exploitation des lignes de transports urbains
- Définition des paramètres de la NPIV qui seront repris dans le projet que le Conseil d'Etat mettra en consultation

Chantal Weidmann Yenny

Présidente de l'Union des communes vaudoises

Suite logique de l'accord Etat – UCV de 2020

- Une posture UCV de long terme au service de toutes les communes
- Des réponses aux limites du système actuel avec 5 objectifs principaux portés par la délégation de l'UCV
- Un rééquilibrage financier plus ambitieux : CHF 200 mios en 2028
- Reprise par l'Etat d'une part importante de la dynamique de la PCS dès 2026
- Les communes continuent à financer la PCS et participent ainsi à la cohésion sociale
- Importante solidarité maintenue entre les communes et minima assuré

Michel Buttin

Président de l'Association de communes vaudoises

Contre-projet à l'initiative SOS Communes

- Un accord qui s'inscrit dans la démarche globale de l'AdCV en faveur de l'autonomie communale
- Répartition des factures cantonales (Participation à la cohésion sociale et facture policière) selon le critère de la population, comme demandé par l'AdCV depuis longtemps
- Péréquation des ressources qui continue à prévoir une solidarité importante, mais sans effets pervers et avec une prévisibilité accrue
- Part des communes à la prise en charge des augmentations des dépenses sociales largement réduite

Valérie Dittli

Conseillère d'Etat en charge du Département des finances et de l'agriculture (DFA)

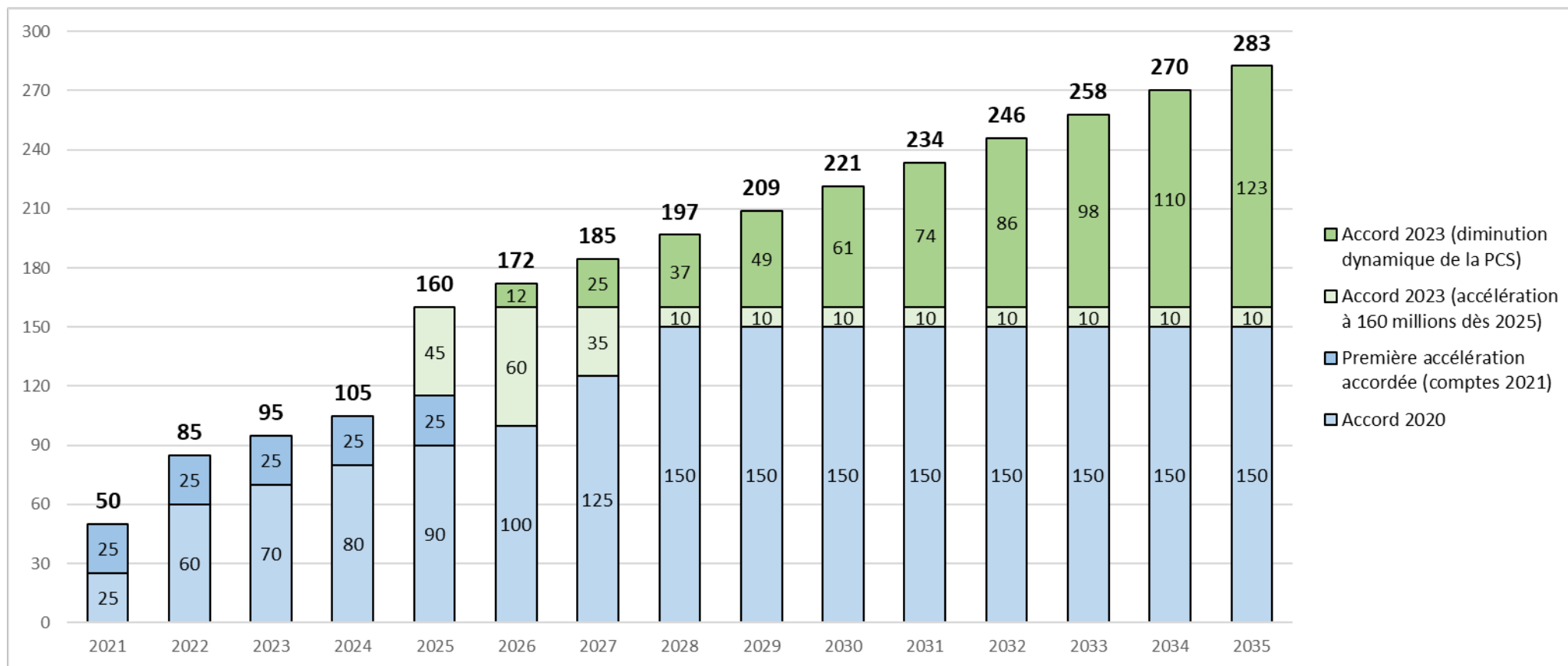
Rééquilibrage financier accéléré et dynamique

- Accélération du rééquilibrage financier avec des montants supplémentaires à financer pour l'Etat dès 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et suivantes
Rééquilibrage financier selon accord de 2020	25	60	70	80	90	100	125	150
Accélération du rééquilibrage décidée en 2021	+25	+25	+25	+25	+25	-	-	-
Rééquilibrage supplémentaire selon nouveau accord	-	-	-	-	+45	+60	+35	+10

- S'ajoute, dès 2026, la prise en charge d'environ la moitié de la progression de la PCS aujourd'hui assumée par les communes
- Des charges dynamiques qu'il faudra absorber chaque année

Vue d'ensemble du rééquilibrage financier



Fiscalité et imposition minimale OCDE / G20

- L'accord règle définitivement la question de la compensation des mesures fiscales adoptées par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2023 ou auparavant
- Les mesures prévues par le programme de législature touchant à l'imposition du revenu des personnes physiques n'auront pas d'effets sur les recettes communales
- Les faïtières seront consultées avant d'adopter d'éventuelles autres mesures fiscales avec des effets sur les recettes des communes
- Des discussion avec les faïtières seront ouvertes, dans le but de conclure un accord, au sujet du projet conjoint OCDE / G20 sur l'imposition de l'économie numérique

Rebecca Ruiz

Conseillère d'Etat en charge du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

La PCS: des prestations essentielles pour la société

- Des prestations vitales pour garantir à tous une vie digne
Prestations Complémentaires AVS/AI à domicile, Bourse d'étude, Prestations complémentaires familles, Revenu d'insertion, Rente-Pont cantonale
- Des prestations pour garantir à tous l'accès à un hébergement médico-social adapté à la vieillesse, à la psychiatrie, au handicap
Prestations Complémentaires en EMS, soins résiduels,..
- Des prestations pour renforcer le pouvoir d'achat et garantir l'accès aux soins
Subsides à l'assurance-maladie, traitement du contentieux, aide d'urgence, ...
- De nombreuses subventions à différents organismes pour assurer de multiples missions: insertion sociale, aide aux victimes d'infraction, hébergement d'urgence, lutte contre la violence domestique et la traite d'êtres humains, etc.

La PCS: une dépense dynamique

- Les coûts de la PCS augmentent tendanciellement et ce principalement pour 2 raisons: le vieillissement de la population et l'augmentation des coûts de la santé
- Le Canton est très actif pour contenir ces coûts.
Par exemple, les coûts de la santé ont crû ces 5 dernières années moins vite dans le Canton qu'en moyenne suisse, l'âge d'entrée en EMS sur Vaud est le plus élevé de Suisse, le coût de l'aide sociale au sens strict a baissé de presque 20% ces 5 dernières années
- Mais les coûts continueront d'augmenter, notamment parce que la population vieillit
D'ici 2040, l'effectif des personnes de plus de 80 ans va presque doubler (+88%) dans le canton. Il nous faut aujourd'hui ouvrir 133 lits supplémentaire d'EMS chaque année et il en faudra 224 de plus par an dès 2032

Répartition de la PCS et politique sociale

- Les communes sont des actrices essentielles de cette politique publique. Au plus près de la population et du tissu économique, elles assurent une mise en œuvre au plus près du terrain qu'elles connaissent
- Avant 2015, les communes finançaient 50% des dépenses sociales. Depuis 2015, les communes participent pour 33,3% à la dynamique de ces dépenses
- **Dès 2026, seuls 17% de cette dynamique seront à charge des communes**
- La dynamique réduite et la facturation en francs par habitant offrira une meilleure stabilité budgétaire des dépenses liées à la PCS pour les communes
- La répartition des dépenses sociales entre l'Etat et les communes change, mais les prestations restent assurées

Grégoire Junod

Vice-président de l'Union des communes vaudoises

Des communes conscientes de leurs responsabilités

- Sécuriser les ressources fiscales des communes sur le moyen terme (réformes fiscales et G20 / OCDE)
- Meilleure prise en compte des charges des centres urbains (ex. transports publics urbains, maintien de la couche population, réforme de la répartition de la facture policière)
- Un équilibre dans l'atteinte des objectifs fixés avec les moyens financiers mis à disposition par le Canton

Christelle Luisier Brodard

Présidente du Conseil d'Etat et cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

Prochaines étapes

- Finalisation d'un bilan global (comparaison entre ancien et nouveau système) avec les données de 2022
- Mise en consultation du projet de nouvelle péréquation (NPV) au mois de mai prochain
- Le projet sera transmis au Grand Conseil à l'automne
- Mécanisme de maîtrise des finances communales étudié dans le cadre de la révision de la loi sur les communes
- Echanges à venir sur le projet OCDE / G20

Prochaines étapes UCV et AdCV

- Accompagnement des communes lors de la mise en consultation avec 8 séances d'explication
- Accord soumis à l'Assemblée générale extraordinaire de chacune des associations de communes
 - **AdCV** courant du mois de mai
 - **UCV** le 27 juin 2023, à Crissier